

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2011 A 21 H

Présents : François Arcangeli, Cathy Arcangeli, Jean Astugue, Gérard Dall'Armi, Gérard Larrey, Monique Pinto, Francis Pradère, Gérard Pradère,

Excusés : Josette Cazes, Jean-Paul Estrade, Béatrice Marcos.

Cathy Arcangeli est désignée comme secrétaire de séance.

1 - Reprise des logements de l'OPH.

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit récupérer les trois logements de l'OPH, probablement au 1^e janvier 2012.

Au 1^{er} janvier 2011 la dette s'élevait à environ 37000 euros, et prend fin le 1^{er} septembre 2020. Une délibération sera prise au prochain conseil municipal en fonction des éléments financiers définitifs.

2 - Délibération de soutien pour l'Hôpital de Saint-Gaudens.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier relatant la situation de l'hôpital public de SAINT-GAUDENS signé par Messieurs AUBAN, IDIART et BRANA.

Il propose de délibérer.

Considérant que la pérennité du Centre Hospitalier Comminges Pyrénées est une nécessité impérative pour la population commingeoise ;

Considérant que l'avenir du Centre Hospitalier passe par le projet de futur hôpital en site unique regroupant l'hôpital et l'ex-polyclinique ;

Considérant que le projet a été élaboré avec l'accord de tous les acteurs, communauté médicale et hospitalière, élus nationaux et élus locaux, de surcroît à la demande et avec l'accord de l'administration au travers de l'Agence Régionale de Santé ;

Considérant que le fonctionnement actuel en double site entraîne une insécurité permanente des prises en charge, des surcoûts budgétaires importants et ralentit fortement la reconfiguration de l'offre de soins ;

Considérant que l'objectif d'un équilibre budgétaire durable, garantie de la pérennité du service public hospitalier, est conditionné par ce projet de site unique ;

Le Conseil Municipal :

- Soutient les démarches engagées par les responsables du Centre Hospitalier conjointement avec les élus ;
- Demande que le projet de site unique hospitalier du Centre Hospitalier Comminges Pyrénées soit inscrit au programme Hôpital 2012.

3 – SDCI : avis sur le syndicat intercommunal d'électricité

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par un courrier du 21 avril 2011, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a notifié le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) élaboré dans le cadre de la loi du 16 décembre 2010 relative à la réforme territoriale.

Ce projet de schéma tend à reconfigurer en profondeur la coopération intercommunale dans le département de la Haute-Garonne puisqu'il propose le rattachement de 43 communes isolées à un EPCI à fiscalité propre, 11 fusions et 2 créations de communautés de communes, l'éclatement de 2 d'entre elles et la dissolution d'un nombre important de syndicats de communes. A compter de sa

notification, les communes et les EPCI concernés disposent d'un délai de 3 mois pour rendre leur avis sachant que le silence vaut approbation. Les avis sont ensuite transmis à la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) afin qu'elle formule à son tour des observations sur le projet de schéma et fasse, le cas échéant, des contrepropositions. Ces contrepropositions s'imposeront au Préfet pour l'adoption, au plus tard au 31 décembre 2011, de la version définitive du SDCI, si elles sont adoptées à la majorité des 2/3 des membres de la CDCI et si elles sont conformes aux objectifs et orientations de la loi.

La commune d'ARBAS est spécialement concernée par le projet de schéma en tant qu'il propose :

- La dissolution des syndicats primaires d'électricité et la mise en place par le SDEHG de collèges territoriaux pour l'électricité pour l'élection des représentants des communes au comité syndical (modification statutaire du SDEHG). La commune d'ARBAS est adhérente au Syndicat intercommunal d'électricité d'Aspet et Saint-Gaudens.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide :

- Vu les conséquences qu'engendrerait la dissolution du syndicat, il est nécessaire, pour le moins, d'obtenir des délais supplémentaires pour pouvoir en mesurer tous les aspects juridiques, financiers, et de qualité du service rendu pour pouvoir se prononcer sur les propositions du SDCI .
- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches pour que le présent avis rendu par le conseil municipal soit pris en compte par les instances et les autorités compétentes pour l'élaboration du SDCI.

4 – Extension de la bibliothèque.

Suite à une réunion sur site, Monique Pinto, Cathy Arcangeli et François Arcangeli présentent des idées pour l'aménagement de l'extension de la bibliothèque. L'entrée serait inchangée avec un accès à la bibliothèque qui occuperait tout l'étage (actuel + extension) et au RDC de la grange se trouverait une salle de spectacle. L'accès pour les personnes handicapées serait bien sûr respecté.

Une concertation avec les associations va être engagée.

5 – Groupement forestier de la Boucharde.

Le groupement n'a plus de président depuis 2005. Monsieur le Maire indique que Bouygues Télécom désire installer une antenne sur le site du relais. Monsieur le Maire propose de provoquer une réunion pour un renouvellement du bureau.

6 – Télévision Numérique Terrestre.

Monsieur le Maire rapporte au conseil municipal les questions des arbasiens concernant le prochain passage à la télévision numérique. Cathy Arcangeli rappelle que la région Midi-Pyrénées passera à la TNT le 8 novembre 2011. Un adaptateur TNT est nécessaire sur les TV antérieures à mars 2008, et passera par les antennes râteaux. Cathy est chargée de préparer un courrier d'information à destination des habitants.

7 – Remplacement à la Poste.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de recruter un agent pour remplacer l'agent en poste actuellement à l'agence postale communale durant ses congés du 19/09/2011 au 26/09/2011.

Après en avoir délibéré et compte tenu que l'agence postale communale a besoin d'un agent, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter un agent pour couvrir ce besoin saisonnier.

Cet agent sera recruté au grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe, indice brut 297, pour une durée hebdomadaire de 17 heures 30 du 19/09/2011 au 26/09/2011.

8 – Question diverses.

- Madame Sylvie Simpson évoque le problème récurrent de la divagation des chiens dans le village et de leurs déjections (parfois même de ceux tenus en laisse...). Monsieur le Maire rappelle que ce problème a déjà été évoqué plusieurs fois au conseil municipal et qu'un courrier a été envoyé aux habitants.
- Madame Sylvie Simpson évoque la question des jardinières sur l'espace public et la possibilité d'acheter une parcelle de ces terrains. Monsieur le Maire rappelle que le domaine public n'est pas à vendre. Il est évoqué la possibilité que la commune installe des jardinières pour uniformiser et embellir l'espace public. Le conseil municipal se propose d'aller voir sur place.
- Monsieur Gérard Larrey évoque la nécessaire rénovation et réactualisation des panneaux indiquant les commerces. Voir avec Pascale cet hiver. Monsieur Gérard Pradère est chargé de contrôler les panneaux manquant et de les faire faire.
- Monsieur Gérard Dall'Armi informe le conseil municipal que l'appentis derrière l'ancienne gendarmerie est en mauvais état. A voir.
- Monsieur Gérard Dall'Armi fait part d'une demande qui lui a été faite d'ouvrir le portail de la cour de l'école afin de pouvoir accéder aux toilettes publiques. Monsieur le Maire rappelle que les toilettes publiques sont fermées pendant la période scolaire car réservées aux enfants de l'école, mais qu'il est possible de laisser le portail de la cour ouvert pendant les périodes de vacances.
- Monsieur Gérard Dall'Armi fait part d'une question concernant l'avancement du projet de camping. Monsieur le Maire rappelle que nous recherchons des financements.
- Monsieur Gérard Dall'Armi fait part d'une question concernant l'avancement du projet du bar-restaurant. Monsieur le Maire rappelle nous recherchons des financements.
- Monsieur Gérard Dall'Armi fait part d'une question concernant un local pour les jeunes du village. Monsieur le Maire rappelle que les propositions que la mairie a reçue concernant la construction d'un local au pré commun n'étaient pas adaptées et que le foyer et la salle des associations sont à leur disposition.
- Monsieur Gérard Dall'Armi informe le conseil municipal qu'il a téléphoné au SIVOM pour revenir compacter et mettre de la sabline sur le terrain de pétanque.
- Monsieur Gérard Pradère demande s'il serait possible d'installer une borne Wifi au Pré Commun, ainsi qu'un barbecue, des tables et bancs afin d'améliorer l'utilisation du Pré Commun. Monsieur Gérard Pradère est chargé de voir la législation concernant la borne wifi, et les nuisances éventuelles. Les tables et bancs seront installés prochainement par Gérard et Francis.
- Monsieur Gérard Dall'Armi évoque le mauvais état de la passerelle de l'Eglise. La rénovation est à prévoir.

La prochaine réunion est prévue le vendredi 21 octobre 2011 à 21 h.

La séance est levée à 23 h.